

### Sommaire

Fièvre catarrhale du mouton en Turquie : rapport de suivi	115
Fièvre catarrhale du mouton en Bulgarie : dans les régions de Hasskovo et de Kardjali	116
Maladie de Newcastle au Brésil : chez des oiseaux sauvages importés	117
Fièvre catarrhale du mouton en Grèce : rapport de suivi	118
Peste porcine classique en Allemagne : rapport de suivi	119

## FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN TURQUIE Rapport de suivi

### RAPPORT DE SUIVI N° 1

*Traduction d'une télécopie reçue le 12 août 1999 du Docteur Celal Özcan, directeur général du service de protection animale, ministère de l'agriculture et des affaires rurales, Ankara :*

**Terme du rapport précédent :** 2 août 1999 (voir *Informations sanitaires*, 12 [30], 107, du 6 août 1999).

**Terme du présent rapport :** 12 août 1999.

**Contexte :** des cas de fièvre catarrhale du mouton ayant été signalés en Bulgarie le 7 juillet 1999, la Turquie a aussitôt mis en oeuvre des mesures dans la région notamment la vaccination, le contrôle des déplacements d'animaux, la lutte contre les insectes et contre les parasites externes, la surveillance clinique et le suivi épidémiologique. Toutes les suspicions cliniques ont donné lieu à des recherches en laboratoire mais la maladie n'a été confirmée pour aucune d'entre elles.

Le 26 juillet 1999, cinq prélèvements ont été effectués chez des animaux malades dans la localité de Karapinar, village de Vaysal, Lalapasa, Edirne, et envoyés à l'institut de contrôle et de recherche vétérinaire, où des anticorps spécifiques de la fièvre catarrhale du mouton ont été décelés.

Du 26 juillet au 5 août, une enquête clinique intensive a été menée dans le district de Lalapasa pour rechercher les signes de la fièvre catarrhale du mouton. De nouveaux cas ont été décelés à Hacidanishment et à Kalkansogut, deux villages voisins qui partagent les mêmes pâturages.

### Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
village de Kalkansogut, district de Lalapasa	1
village de Hacidanishment, district de Lalapasa	1

**Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers :** moutons n'ayant pas été vaccinés contre la fièvre catarrhale.

### Nombre total d'animaux dans les foyers :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>
ovi	7 567	62	...

**Diagnostic :**

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** Institut central de recherche et de contrôle vétérinaire.
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** ELISA de compétition. Isolement du virus, identification et typage actuellement en cours.

**Détails épidémiologiques :**

- Des signes caractéristiques de la présence du virus de la fièvre catarrhale du mouton ont été observés dans douze élevages sur trente appartenant aux trois villages.
- Des signes cliniques caractéristiques ont été constatés chez 62 ovins sur 7567, dont un, gravement atteint, est mort, probablement de surinfection. La mortalité est restée faible.
- Aucune apparition de maladie exceptionnelle n'a été constatée dans le cheptel bovin de la région.
- Tous les villages reconnus infectés sont situés dans le nord de la Thrace. A en juger par sa répartition géographique, il semblerait que la maladie soit due à des vecteurs infectés transportés par le vent depuis la frontière nord-nord-est avec la Bulgarie.

**Mesures de lutte durant la période objet du rapport :** les mesures indiquées dans le précédent rapport ont été maintenues :

- épidémiosurveillance ;
- lutte contre les vecteurs ;
- lutte contre les réservoirs sauvages du virus ;
- mise en quarantaine et contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- vaccination à l'aide du sérotype 4 du virus de la fièvre catarrhale du mouton.

Dans le district de Lalapasa, l'incidence de la maladie devrait diminuer en raison des mesures strictes de prophylaxie mises en oeuvre.

\*  
\* \*

**FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN BULGARIE  
dans les régions de Hasskovo et de Kardjali**

RAPPORT DE SUIVI N° 4

*Traduction d'une télécopie reçue le 17 août 1999 du Docteur Nicolas T. Belev, Délégué de la Bulgarie auprès de l'OIE :*

**Terme du rapport précédent :** 25 juillet 1999 (voir *Informations sanitaires*, **12** [29], 106, du 30 juillet 1999).

**Terme du présent rapport :** 17 août 1999.

**Nouveaux foyers :**

Localisation	Nombre
région de Kardjali	4
région de Hasskovo	10

**Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers :** moutons élevés sur des pâturages près de la frontière avec la Turquie.

**Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :**

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
ovi	7 075	41	0	41	0

**Diagnostic :**

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** CVRI (laboratoire national pour la fièvre aphteuse et les maladies exotiques).
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** ELISA de compétition, détection d'anticorps.

**Mesures de lutte durant la période objet du rapport :**

- lutte contre les vecteurs invertébrés ;
- lutte contre les animaux sauvages réservoirs de virus ;
- plan de lutte ;
- mise en interdit des exploitations atteintes et contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- vaccination interdite.

\*  
\* \*

**MALADIE DE NEWCASTLE AU BRÉSIL  
chez des oiseaux sauvages importés**

RAPPORT D'URGENCE

*Traduction d'un courrier électronique reçu le 17 août 1999 du Docteur Aluisio Berbert Sathler, directeur du département de la défense animale, ministère de l'agriculture et de l'approvisionnement, Brasilia :*

**Date du rapport :** 17 août 1999.

**Nature du diagnostic :** de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie :** 16 août 1999.

**Localisation :** Foz do Iguaçu (état de Paraná).

**Description de l'effectif atteint :** quatre-vingt oiseaux sauvages (passeriformes) importés et mis en quarantaine officielle. Ils n'ont pas présenté de signes cliniques mais ont été soumis à des épreuves de laboratoire dans le cadre de la surveillance épidémiologique.

**Diagnostic :**

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** laboratoire régional de soutien animal du ministère de l'agriculture de Lara, Campinas, São Paulo.
- B. Epreuve diagnostique réalisée :** indice de pathogénéicité par voie intracérébrale. Résultat : 1,05.
- C. Agent causal :** Virus de Newcastle, souche pathogène.

**Mesures de lutte durant la période objet du rapport :** tous les oiseaux concernés ont été abattus et détruits.

\*  
\* \*

**FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN GRÈCE**  
**Rapport de suivi**

RAPPORT DE SUIVI N° 1

*Traduction d'un courrier électronique reçu le 18 août 1999 du Docteur V. Stylos, directeur de la santé animale, ministère de l'agriculture, Athènes :*

**Terme du rapport précédent :** 12 août 1999 (voir *Informations sanitaires*, **12** [31], 111, du 13 août 1999).

**Terme du présent rapport :** 18 août 1999.

1. Résultats de l'épidémiologie à Evros et Rodopi

1.1 Surveillance clinique

Lors de la surveillance clinique ciblée en cours, des symptômes compatibles avec la fièvre catarrhale du mouton ont été observés dans trois élevages d'ovins.

**Foyers :**

Localisation	Nombre de foyers
Evros	1
Rodopi	2

**Nombre total d'animaux dans les foyers :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
ovi	525	16	9*	...	...

\* Note: les animaux morts ont été signalés par l'éleveur et leur mort ne peut être définitivement attribuée à la fièvre catarrhale du mouton.

La surveillance clinique intensive a été étendue à l'ensemble des territoires d'Evros et de Rodopi.

1.2 Surveillance sérologique

La surveillance sérologique à Evros et Rodopi vise désormais un double objectif :

- Enquêter sur l'étendue de l'infection dans les zones atteintes,
- Découvrir de nouvelles régions potentiellement infectées.

**Résumé des résultats de la surveillance sérologique :**

Préfecture	Date de prélèvement	Nombre d'animaux testés et résultats (total/positifs)		
		Bovins	Ovins	Caprins
Evros	03-11/08/99	313/25	111/01	190/05
Rodopi	05-12/08/99	228/09	1 686/31	80/0

1.3 Commentaires sur les constatations cliniques et sérologiques

L'évaluation préliminaire des constatations cliniques et sérologiques, disponible à ce jour, conduit aux hypothèses de travail suivantes qui revêtent une importance épidémiologique :

- S'agissant de la date estimative de l'incursion, on pense qu'elle est récente (probablement au cours de la dernière semaine de juillet) compte tenu de la faible séroprévalence observée dans les zones atteintes, mais aussi de la période maximale d'incubation avant que des signes cliniques n'apparaissent chez les ovins (20 jours).

- Pour ce qui est des voies d'incursion, il y aurait probablement deux et peut-être trois voies d'incursion simultanées d'après les données géographiques, météorologiques et topographiques, mais aussi compte tenu des constatations cliniques et sérologiques disponibles à ce jour.

Les trois cas cliniques et les animaux présentant des anticorps à Evros, centre-ouest, semblent liés entre eux ; ils sont probablement dus à des vecteurs transportés par des vents du nord à partir du sud-est de la Bulgarie (région de Hasskovo ou, plus vraisemblablement, Kardjali).

Le seul élevage avec des bovins présentant des anticorps à Pentalofos, Evros, est sans doute directement lié aux autres foyers signalés dans la région de Hasskovo, Bulgarie ; dans ce cas, les vecteurs infectés ayant simplement suivi la vallée de la rivière Ardas.

Par ailleurs, les bovins présentant des anticorps, décelés à Mandra, Evros, sont situés exactement à la frontière gréco-turque si bien qu'ils peuvent être liés aussi bien à des foyers bulgares que grecs.

- Concernant les modes d'infection, les recherches menées à ce jour n'ont pas identifié des vecteurs de l'espèce *Culicoides imicola*, mais elles ont mis en évidence la présence d'un grand nombre d'individus de l'espèce *Culicoides obsoletus*. Comme cette espèce n'est pas le vecteur principal de la fièvre catarrhale du mouton, son efficacité dans la propagation de la maladie est probablement imputable au nombre très important de moustiques de cette espèce.
- S'agissant de la propagation de l'infection, il semble que sa répartition géographique sous forme d'agrégats pourrait s'expliquer par des conditions climatiques et topographiques locales favorables ou par l'importance des populations locales de vecteurs non spécifiques, ou tout simplement par une détection précoce.

## 2. Résultats de la surveillance à Evros et Rodopi

Le 12 août 1999 une alerte de Niveau B-1 a été déclenchée à Xanthi, Serres, Drama et Kilikis, tout le long de la frontière gréco-bulgare. Dans les quatre préfectures concernées, la surveillance clinique a donné des résultats négatifs jusqu'à ce jour ; quant aux résultats du dépistage sérologique, ils ne sont pas encore disponibles.

\*  
\* \*

## PESTE PORCINE CLASSIQUE EN ALLEMAGNE Rapport de suivi

### RAPPORT DE SUIVI N° 2

Traduction d'une télécopie reçue le 19 août 1999 du Docteur Werner Zwingmann, chef des services vétérinaires, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Bonn :

**Terme du rapport précédent** : 7 juin 1999 (voir *Informations sanitaires*, 12 [22], 80, du 11 juin 1999).  
**Terme du présent rapport** : 19 août 1999.

#### Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
Brandenburg	1

**Description de l'effectif atteint dans le nouveau foyer** : porcs à l'engrais.

**Nombre total d'animaux dans le nouveau foyer :**

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
sui	1 669	41	37	1 632	0

**Diagnostic :**

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** Staatliches Veterinäruntersuchungsamt Frankfurt/Oder.
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** isolement du virus.

**Source de l'agent / origine de l'infection :** inconnues

**Mesures de lutte durant la période :**

- Abattage des animaux et destruction de leurs cadavres dans des usines d'équarrissage.
- Interdiction des déplacements d'animaux des espèces sensibles dans un certain périmètre autour de l'exploitation infectée.
- Enquête sur les introductions et les sorties d'animaux concernant l'exploitation infectée.

\*  
\* \*

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.